L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 5 JANVIER 1888

PETITES ANNONCES.

A. H. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande une femme pour faire le ménage et servir dans un magasin d'épiceries. S'adresser immédiatement, coin Espagne et Chartres. Elle devra parler française et anglaise.
4 jan—3f

ON demande une jeune fille française pour s'occuper d'enfants et faire le ménage d'une maison. S'adresser 617, Jeanne St Charles, en se munissant de lettres de recommandation.
3 jan—3f

ON demande—100 faiseurs de paletots et 50 faiseurs de pantalons. Bons gages donnés chez Léon Godchaux, 81, 83 et 85 rue du Canal. 3 janv—1 sem

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, ou vole dans la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande que le gîte et une rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales A. O. bureau de l'Abeille.
20 déc—1m

A LOUER.

A LOUER—Une maison, 7 chambres, 94 Ursulines. S'adresser Bouton, 134 Chartres.
1er jan—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs. 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William H. Gunnelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,172—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui auront pu leur faire connaître (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu par Charles Gauncheu, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 jan—5,10 14

Succession de Michael Flicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22118—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par Paul, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 janv.—4 8 13.

Succession de Victoire Bellecq, femme de Jean Sabatié.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,824—Division E. Attendu que Bernard Borie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Victoire Bellecq, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3janv—3,7,12

Succession de John McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,152—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte rendu par Charles Gauncheu, exécuteur testamentaire de John McVittie, dans la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 déc—27,31 déc, 5 jan.

Succession de Mme Marie Bemal, veuve de Louis Heric.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,879—Division A—Attendu que Louis Heric a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Bemal, veuve de Louis Heric. Elle devra parler française et anglaise.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui auront pu leur faire connaître à l'opposition de ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5janv—5,10.14.

Succession de Michael Flicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22118—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par Paul, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 janv.—4 8 13.

Succession de Victoire Bellecq, femme de Jean Sabatié.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,824—Division E. Attendu que Bernard Borie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Victoire Bellecq, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3janv—3,7,12

Succession de John McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,152—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte rendu par Charles Gauncheu, exécuteur testamentaire de John McVittie, dans la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 déc—27,31 déc, 5 jan.

Succession de Mme Marie Bemal, veuve de Louis Heric.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,935—Division B—Attendu que Louis Heric a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Bemal, veuve de Louis Heric; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu provisoire légèrement par Louis Heric, syndic de des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers. Wm H. Michelson, Cha. Michelson, agent.

Haynes & Rogers vs Wm. H. Michelson, Cha. Michelson, agent.

Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite insolvable, soit convoqués conformément à la loi, au bureau de l'Auditeur de cette ville le 1er jour de février 1888, les dits créanciers devant être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul F. Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; et que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Signé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—5f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Jungua vs. ses créanciers—No 20,551—Division B—Ordre de Cour—Que la pétition susdénommée soit enregistrée avec les tableaux présentés; que cession des biens du pétitionnaire, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Jungua, soit acceptée par l'Etat au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une cession des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Pavy, notaire public, le 12 février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et la propriété de dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Loubard, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Karabodi et Bienvenu vs. Terre crème—No 22,858—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, la raison commerciale de Karabodi & Bienvenu et de Bienvenu, Israel Karabodi et Joseph Bienvenu, tant individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent ratifiée, et que cession soit faite et acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et d'ordonner que toutes autres affaires qui pourraient être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
2 jan—3f au 13 jan

Scannell & Lafaye vs Jean Creamclers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu provisoire légèrement par Charles Scannell, syndic des créanciers de la dite affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des créanciers de la dite succession, soit et est par le présent ratifiée, et que cession soit faite et acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et d'ordonner que toutes autres affaires qui pourraient être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
2 jan—3f au 13 jan

Scannell & Lafaye vs Jean Creamclers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu provisoire légèrement par Charles Scannell, syndic des créanciers de la dite affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

E. Levi & Cie. vs M. Michelson, Cha. Michelson, agent.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No. 13,711.—En vertu d'un writ de fieri facias, et à moi consentnement adressé par l'Honorable T. de la Rozier, juge de la Première Cou de Cité de la Nouvelle Orléans, le vendrai à la Porte du Marché du Bas Quartier, le 96 à 102, le SAMEDI 14 janvier 1888, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de balance de marchandises en ferblanc, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 jan—3, 6, 7

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Anthony Cleary vs ses Créanciers—No 22,931—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Cleary, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. Lafon, notaire en cette ville, pour la publication conformément à la loi, le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de noter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
2 jan—3f au 13 jan

Scannell & Lafaye vs Jean Creamclers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'il auront pu leur faire connaître (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu provisoire légèrement par Charles Scannell, syndic des créanciers de la dite affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Anthony Cleary vs ses Créanciers—No 22,931—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Cleary, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. Lafon, notaire en cette ville, pour la publication conformément à la loi, le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de noter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
2 jan—3f au 13 jan

Scannell & Lafaye vs Jean Creamclers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'il auront pu leur faire connaître (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu provisoire légèrement par Charles Scannell, syndic des créanciers de la dite affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Anthony Cleary vs ses Créanciers—No 22,931—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Cleary, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. Lafon, notaire en cette ville, pour la publication conformément à la loi, le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de noter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
2 jan—3f au 13 jan

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans le but de charité et pour aider au développement de l'amélioration publique.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etats adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels auront lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT: $150,000

Nous demandons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons personnellement ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Rosen

Etat semestriel des affaires de la

Mutual National Bank

De la Nouvelle-Orléans,

A la cloture des affaires le 31 décembre 1887.

ACTIF.	
Prêts et escomptes	$ 701,458 66
Bons des Etats-Unis, bons de l'Etat de la Louisiane et autres valeurs	352,173 15
Change du pays, banques et banquiers	90,865 17
Propriétés foncières, meubles et installations	61,935 54
Items au comptant — argent comptant, y compris chèques pour le comptant d'échanges	358,620 75
Fonds de réchat avec le trésorier des Etat-Unis	2,250 00
Total	$1,566,803 27

PASSIF.	
Capital payé	$ 300,000 00
Fonds de fonds	100,000 00
Circulation	45,000 00
Profits non divisés	5,123 41
Dividendes non payés	492 00
Dividende déclaré maintenant	12,000 00
Dépôts individuels	865,045 86
Dû aux banques et banquiers	238,300 79
Total	$1,566 803 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Sinnot vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'îlet numéro 388, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.

Acquis par lot de défendeurs de Jos. Schamel, confirmé suivant un acte passé pardevant John R. Legier, notaire, en date du 11 septembre 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30—3,10,17,24,31jan—16jv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, R. H. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, confirmement à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1886 annexé à un acte passé pardevant Louis Fernand, ancien notaire, en date du 6 mai, 1836 lequel terrain mesure trente pieds de façade sur dix-huit sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de N. Migliore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippe, Tonti, Dumaine et Miro faisant partie du lot No 2, mentionné dans la dite exquisse et en commençant la partie du lot. Cette portion de terre mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues St. Philippe, et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite exquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite exquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues Dumaine et St-Philippe et 25 pieds 8 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite exquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite exquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues Dumaine et St-Philippe et 25 pieds 8 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite exquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite exquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite exquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite exquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite exquisse.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de G. B. C. Cadot, par acte passé devant G. Villeré, notaire, le 26 janvier 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de vins, gousses et épices, dit maison Cambon, résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés et des dites améliorations sont plus amplement décrites, et se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposé au bureau de John R. Légier, notaire, 58 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste au crédit d'une année pour des billets garantis par hypothèques et au taux de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement des billets, et la police en les polices d'assurance transférées à la dite succession et tout autre détenteur des billet. En cas de procès pour le recouvrement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant en litige.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward D. Palfrey vs. ses créanciers—No 22,174.—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward D. Palfrey, individuellement et comme membre des raisons sociales de Palfrey Bros et de E. D. Palfrey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une tension des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Hero Jr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de vaquer sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Palfrey individuellement et comme membre des dites raisons soient suspendues; et que Charles Lougue, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs ses créanciers—No 22,020—Que la cession des créanciers de Aaron Wolf soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 7me jour de février 1888, à l'effet de voter sur la demande d'un réprit de un, deux et trois ans pour payer ses dettes, au paiement égaux avec intérêt; et que H. H. Hyman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Que Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1 jan—9f au 7 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de machine à vapeur, bouilloire, etc.

E. et J. O'Rourke vs. l'American Cotton Seed Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,920—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux, No. 217 rue Sud Peters.

Une machine portative d'une puissance de vingt chevaux avec bouilloire et accessoires en parfait état, un Crawford Cotton Seed Cleaner (décorticateur), un lot de poulies, courroies, arbres de couche, fonte (castings), 26 sacs de graines de coton, 21 barils de briques Emery, des sacs vides, des outils, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4jan—4,10,12.14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. J. Zenge vs. Céleste Lefèvre, veuve de Charles Chartier et E. F. Chartier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'îlet numéro 388, borné par les rues Marais, Union, Français et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de quarante-quatre pieds.

2° Et un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'îlet numéro 388, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.

Acquis par lot de défendeur de Jos. Schamel, confirmé suivant un acte passé pardevant John R. Legier, notaire, en date du 11 septembre 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30—3,10,17,24,31jan—16jv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, R. H. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, confirmement à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1886 annexé à un acte passé pardevant Louis Fernand, ancien notaire, en date du 6 mai, 1836 lequel terrain mesure trente pieds de façade sur dix-huit sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Sinnot vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'îlet numéro 388, borné par les rues Marais, Union, Français et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de quarante-quatre pieds.

2° Et un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'îlet numéro 388, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.

Acquis par lot de défendeurs de Jos. Schamel, confirmé suivant un acte passé pardevant John R. Legier, notaire, en date du 11 septembre 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30—3,10,17,24,31jan—16jv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGuigin vs Jules A. Florat.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2 sur un croquis joint à acte de vente du 22 février 1887, en l'étude de P. Fedeciani, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D. Beauvoir, annexé à un acte de vente pardevant Abel Dreyfous, mesure, au pied américain soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St James, cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tonti, et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16déc—16 23 30—jan 6 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage.

No 376 rue St-Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages.

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, succession de Charles Stiegler et de son épouse, Aurélie Stiegler, née Rippe. Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, situés dans le quartier des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable F